



Revue de presse Compétences

Mars 2008

 **GÉNÉRICE**

Avec le concours du



Fonds Unique
de Périquation



avec le soutien du FSE Objectif III

1- L'emploi des seniors : la politique des petits pas – Semaine sociale Lamy n°1340, février 2008

→ La loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites a défini diverses mesures destinées à favoriser l'allongement de la période d'activité professionnelle des salariés. Elle prévoit également l'organisation de rendez-vous quadriennaux afin d'établir un constat sur l'avancée du processus de réforme. Cet article « fait le point sur les réformes engagées et la façon dont les différents acteurs se sont appropriés la problématique des seniors ». Les thèmes abordés sont les suivants :

- un taux d'emploi parmi les plus faibles d'Europe,
- la marginalisation des dispositifs de rupture fondés sur l'âge,
- le maintien dans l'emploi,
- le retour dans l'emploi.

2- L'Etat mobilise des moyens nouveaux pour encourager les entreprises à conserver leurs seniors ou à en recruter (Christine Lagarde) – AEF, 22 janvier 2008

→ Selon le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, les moyens mis en œuvre par l'Etat doivent encourager les entreprises à conserver leurs salariés expérimentés ou à en recruter. Tout d'abord, avec le Contrat Initiative Emploi (CIE) : en 2007, 12 400 demandeurs d'emploi de plus de 50 ans en ont bénéficié. Par ailleurs, les équipes de TransitoCTP ont été chargées de mettre en œuvre, sur 7 bassins d'emploi, le contrat de transition professionnelle (CTP). Compte tenu des résultats prometteurs de cette expérimentation, l'accompagnement va être élargi à certains seniors. De son côté, l'ANPE prépare une brochure présentant son offre de service renforcée à destination des demandeurs d'emploi. Enfin, la nouvelle campagne de communication « emploi-seniors » et les assises régionales pour l'emploi des seniors, ne font que renforcer la dynamique entreprise auprès des seniors et des entreprises.

3- Le gouvernement et l'Union européenne lancent une nouvelle campagne de communication – Anact, 15 février 2008

→ Inciter les chefs d'entreprises et les DRH à recruter et maintenir dans l'emploi les plus de 50 ans, voilà le nouvel objectif du Gouvernement et de l'Union européenne. Après une première campagne lancée en octobre 2006, dont le but était de faire évoluer le regard du grand public et des plus de 50 ans eux-mêmes sur leur place dans l'entreprise, cette nouvelle campagne doit donner envie aux entrepreneurs de « passer à l'acte ». Ainsi, du 28 janvier au 15 février 2008, des chroniques radio ont été diffusées sur les antennes, un site Internet www.emploidesseniors.gouv.fr présente les différentes mesures favorisant le maintien ou le retour à l'emploi. A partir du mois d'avril 2008, une campagne média sera diffusée dans la presse économique et professionnelle, les troisièmes assises nationales pour l'emploi des plus de 50 ans seront également organisées.

4- Assurance chômage : des mesures incitatives destinées à favoriser le retour à l'emploi des 50 ans et plus – Senior actu.com, 22 janvier 2008**5- Communiqué de presse de l'Unédic**

→ 450 millions d'euros, c'est la somme qui va être allouée par l'Unedic afin de financer les nouvelles mesures destinées à favoriser le retour à l'emploi des 50 ans et plus. Depuis 2003, des dispositifs incitatifs ont été mis en place pour encourager l'emploi des seniors. Au départ, l'Assurance chômage permettait de financer des départs en retraite anticipée. Aujourd'hui, la réglementation a changé. Les budgets permettent d'accompagner la formation et le retour à l'emploi des plus de 50 ans de façon à rendre leur candidature plus attractive. Avec ce nouveau budget, l'Unedic pourra apporter différentes aides à l'emploi, ce qui peut être un argument clé lors d'un entretien d'embauche. Vous découvrirez ces aides dans le communiqué de presse ci-joint.

6- Rapport Attali : les propositions pour l'emploi des seniors et la diversité – AEF, 21 janvier 2008

→ Le rapport de la Commission Attali a été remis le 23 janvier dernier à Nicolas Sarkozy. Ce rapport contient 316 propositions, dont certaines mesures en faveur des jeunes et des seniors.

Afin de ramener le taux d'emploi des seniors de 37,7% à 42,5%, il faudrait :

- laisser à tout salarié ayant acquis la durée minimale de cotisation vieillesse le choix de continuer son activité sans aucune limite d'âge en bénéficiant, à compter de 65 ans, d'un supplément de prestation ;
- libérer le cumul emploi retraite ;
- réduire le coût du travail des seniors en abaissant de 65 à 55 ans l'âge au-delà duquel l'entreprise et le salarié sont exonérés de la cotisation d'assurance chômage et en favorisant une flexibilité dans la gestion des rémunérations ;
- limiter la possibilité de recours aux dispositifs de préretraite aux seules restructurations économiques ;
- renforcer les services dédiés aux seniors.

7- Senior et entreprise : un atout pour les Français même si un tiers reste pessimiste – Senioractu.com**8- Les seniors au travail – un avenir flou selon un sondage LH2/Randstad – Seniorscopie.com, le 11 février 2008**

→ En novembre 2007, une étude a été réalisée par LH2 pour le groupe Randstad par téléphone, auprès de 1 004 personnes représentatives de la population française âgée de 18 ans et plus. Dans un premier temps, il est à noter que le terme « senior » est encore mal appréhendé par les Français. En effet, ils ne savent pas concrètement à partir de quel âge un salarié est considéré comme un senior. Selon cette enquête, un Français sur cinq déclare que son entreprise a embauché des salariés âgés de plus de 45 ans en 2007, mais neuf sur dix estiment qu'embaucher des seniors est une bonne chose pour l'entreprise. Elle révèle également que les 18-24 ans estiment à 43% que les seniors sont mal considérés par l'entreprise.

9- Emploi des seniors : une circulaire DSS précise la portée des mesures de la LFSS 2008 visant à dissuader le recours aux préretraites et à la mise à la retraite d'office – AEF, mardi 4 mars 2008

→ « Une circulaire du 25 février 2008 précise les modalités de mise en œuvre de l'article 16 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008, qui a augmenté le taux de contribution sociale généralisée applicable aux allocations ou avantages de préretraite ainsi que le taux de la contribution patronale sur les préretraites d'entreprise. Cet article a également créé une contribution, à la charge de l'employeur, sur les indemnités de mise à la retraite d'office. Sa date d'application est fixée au 11 octobre 2007 ».

10- L'impact des réformes de retraites sur les carrières féminines : comparaison européenne – Anact, 15 février 2008

→ L'étude comparative, parue dans la Chronique internationale de l'Ires, sur l'impact des réformes des retraites en France, en Allemagne, en Italie et en Suède, révèle que les réformes de retraites demanderont un effort plus important pour les femmes en terme d'allongement de durée d'activité. Les femmes de 55 à 64 ans sont plus nombreuses que les hommes à être inactives : plus de 3,5 fois en Allemagne ; 2,6 fois en France ; 1,5 fois en Italie et 1,4 fois en Suède.



ÉNÉRICE

Avec le concours du



Fonds Unique
de Péréquation



avec le soutien du FSE Objectif III